



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Cercle d'Education Sportive de Tours – section Basket-Ball

dont le siège social est établi au 20, rue du rempart 37000 Tours
représenté par son Président, Monsieur Jacques Audoin,

ci-après dénommé "le CEST" **d'une part,**

ET

L'université François-Rabelais de Tours

Etablissement public d'enseignement supérieur et de recherche dont le siège social est établi au
60, rue du Plat d'Etain, 37020 Tours Cedex 1
représentée par son Président, Monsieur Loïc Vaillant

ci-après dénommée «L'université François-Rabelais de Tours», **d'autre part,**

PREAMBULE

Le Cercle d'Education Sportive de Tours – section Basket Ball et l'Université François-Rabelais de Tours souhaitent offrir aux étudiantes étrangères la possibilité de poursuivre leur pratique sportive du Basket Ball pendant leur cursus universitaire.

Le CEST est un club phare du basket féminin tourangeau intégrant lors de l'année universitaire 2014-2015, un niveau de compétition national. Le CEST aligne ainsi des équipes dans les championnats de niveaux : départemental, régional et national.

L'Université François-Rabelais de Tours développe depuis de nombreuses années des partenariats avec des universités nord-américaines où la pratique du sport de compétition fait partie intégrante du paysage universitaire. L'Université noue également des partenariats avec des universités dans des villes où la pratique du Basket féminin est très développée.

Ce partenariat a pour objectif d'offrir aux étudiantes étrangères, pratiquant le Basket Ball et suivant leurs cursus universitaires à Tours, un accompagnement de qualité au sein du CEST. Dans cette structure sportive labellisée « Ecole de Basket » par la FFBB, les étudiantes pourront évoluer dans un cadre propice où encadrement, compétition et intégration sont les maîtres mots.

Article 1 : Objet

L'université de Tours et le CEST section Basket Ball entendent développer un partenariat permettant de favoriser l'intégration et la pratique sportive des étudiantes étrangères participant à un programme d'échange (Erasmus, Crepuq, conventions d'échanges d'étudiants) et pratiquant le Basket Ball à un bon niveau dans leur club ou université d'origine.

Article 2 : L'Université s'engage à

- Communiquer avec les universités étrangères partenaires de la possibilité aux étudiantes d'intégrer les entraînements et les équipes du CEST ;
- Informer individuellement chaque étudiante lors de leur inscription à l'Université François-Rabelais de Tours des possibilités offertes dans le cadre du partenariat avec le CEST ;

Article 3 : Le CEST section Basket-Ball s'engage à :

- Proposer une structure sportive Basket Ball de qualité, extérieure à l'université affiliée à la FFBB ;
- Offrir un niveau de compétition et d'entraînement relatif au niveau sportif des étudiantes sélectionnées ;
- Faciliter l'intégration des étudiantes par la pratique du Basket Ball au sein du club ;
- Établir une licence à l'étudiante dans le cadre du règlement FFBB ;
- Établir des passerelles entre l'université et le club (information par Internet, invitation à des matchs de National 3 par le biais du Pack'Sport...).

Article 4 : La sélection des joueuses

Les étudiantes intéressées devront toutefois passer une sélection. La validation de la sélection sera effectuée par le responsable technique du club.

Article 5 : Statut de Sportif de Haut ou de Bon Niveau

Ce statut est délivré par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) et permet d'accompagner les étudiants sportifs tout au long de leur cursus universitaire.

Les étudiantes auront la possibilité de déposer un dossier de candidature au statut de Sportif de Haut ou Bon Niveau selon les dispositions arrêtées par le Conseil des Sports de l'université.

Article 6 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une période de trois ans. Un bilan annuel sera présenté aux instances des deux entités.

Le Président du CEST- BASKET

Le Président de l'Université de Tours

Monsieur Jacques AUDOIN

Monsieur Loïc VAILLANT